

Comité hors-partis "Suisse - oasis de paix"

Conférence de presse, 16.3.2001

Souhaitons-nous sacrifier nos fils suisses à des conflits et guerres à l'étranger?

Conseiller national Dr. Christoph Blocher, UDC/ZH, co-président du Comité hors-partis

Le Comité hors-partis "Suisse - oasis de paix" ouvre par la présente conférence de presse la campagne de votation contre la révision partielle de la Loi sur l'armée qui fera l'objet d'une votation populaire le 10 juin 2001.

1. Quel sera l'enjeu du 10 juin 2001?

Le 10 juin 2001, il ne s'agira pas d'armer un peu les soldats suisses pour qu'ils puissent assurer leur autodéfense ni de couvrir quelques besoins d'instruction. **Il s'agit bien au contraire d'un changement de cap lourd de conséquences de notre politique de sécurité et de défense** : des soldats suisses sont censés être engagés dans des zones étrangères en conflit et en guerre et des soldats étrangers doivent aussi pouvoir s'exercer à la guerre en Suisse.

Il s'agit de la **participation de troupes suisses aux guerres à l'étranger**, de la coopération avec l'OTAN et en définitive de **l'adhésion de la Suisse à l'OTAN**.

Nous affaiblirions et sacrifierions de la sorte notre neutralité perpétuelle et armée et notre **tradition de paix qui dure depuis 200 ans** pour adopter le slogan vide de sens de la "Sécurité par la coopération". La Suisse serait entraînée **dans des conflits et guerres étrangers**. Elle deviendrait parti au conflit et à la guerre.

Le 10 juin 2001, il s'agira par conséquent d'empêcher cette voie erronée et lourde de conséquence que la Suisse s'apprête à emprunter et de mettre en définitive le holà à une adhésion de la Suisse à l'OTAN !

2. La réalité de la guerre

Les conflits et guerres (même si l'on tente depuis peu de les embellir en les qualifiant des euphémismes "promotion de la paix" et "soldats de la paix"), vont toujours de pair avec la lutte, la destruction, les blessés, les malades, les morts, la terreur, le crime, l'horreur, la prostitution, les dommages psychiques et physiques et avec bien d'autres conséquences désastreuses encore.

De plus, vouloir distinguer entre ce qu'on appelle des engagements pour la "promotion de la paix" et les engagements "pour obtenir la paix par la force", c'est se bercer d'illusions. Même les engagements militaires, destinés à la "promotion de la paix" peuvent dégénérer à tout moment en agissements de combat et de guerre. C'est pourquoi l'ONU et l'OTAN demandent d'ailleurs également pour ces prétendus "engagements de promotion de la paix" une "**doctrine robuste**" : seuls les soldats entièrement aptes à faire la guerre, maîtrisant parfaitement les armes et pouvant vaincre l'ennemi peuvent être engagés. Celui qui s'engage devient par la force des choses parti au conflit et à la guerre.

"Ceux qui décident un engagement militaire doivent aller jusqu'au bout de leurs idées . Ils doivent notamment se faire à l'idée de rapporter des morts à la maison et ils doivent aussi implicitement accepter une escalade qui n'est certes pas perceptible au départ, mais qui peut résulter de toute participation à un conflit." (Klaus Naumann, général de l'OTAN).

3. Mourir pour quelle cause?

La justification de l'armée de milice suisse réside dans le fait qu'il s'agit **d'une armée de défense**. Les soldats suisses en tant que citoyens portant l'uniforme sont préparés à protéger et défendre notre pays et notre liberté. **Pour cela, ils doivent au besoin accepter de risquer leur vie.**

Mais la bonne question à poser est la suivante: **mourir pour quelle cause?** Les soldats suisses sont-ils censés mourir pour des conflits à l'étranger ? Les fils et filles suisses doivent-ils être sacrifiés à des conflits et guerres qui ne sont pas les nôtres?

Risquer sa vie pour des guerres étrangères ne peut guère être justifié. On ne joue pas avec la guerre. Nous ne nous ingérons pas dans les guerres d'autrui et nous ne nous laissons pas entraîner dans des conflits étrangers. Nous disons résolument non aux aventures guerrières.

C'est pourquoi notre concept de politique de sécurité basé sur la neutralité perpétuelle et armée est le suivant : pas de soldats suisses à l'étranger- pas de soldats étrangers en Suisse.

4. Un manque de respect devant la guerre

Le mandat de notre armée de pouvoir au besoin défendre notre pays avec des moyens militaires contre les attaques n'est désormais plus pris au sérieux par les responsables. Pour de nombreux militaires suisses haut placés, la neutralité de notre pays est un obstacle gênant. La neutralité les oblige en effet de se concentrer sur leur propre pays. Il ne reste pas de place pour les interventions militaires à l'étranger et pour se pavaner sous les projecteurs à l'occasion des conférences internationales.

Le Département de la défense et la direction de l'armée ne prennent plus l'armée de défense au sérieux. Ils préfèrent imiter bêtement l'exemple de l'OTAN. Cette voie erronée serait pour notre pays synonyme de **moins de sécurité**. Il s'agit de s'y opposer résolument par un verdict populaire sans appel.

5. Mépris de la Constitution et des verdicts populaires

Par des verdicts clairs et nets, les citoyens suisses se sont prononcés en faveur de l'indépendance et de la neutralité de notre pays (ONU 1986, EEE 1992, casques bleus 1994, adhésion à l'UE mars 2001). Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitaient d'ailleurs procéder à la révision de la Loi sur l'armée sans consulter les citoyens. La Berne fédérale ignore superbement les décisions prises par les citoyens, comme si elles n'avaient jamais eu lieu.

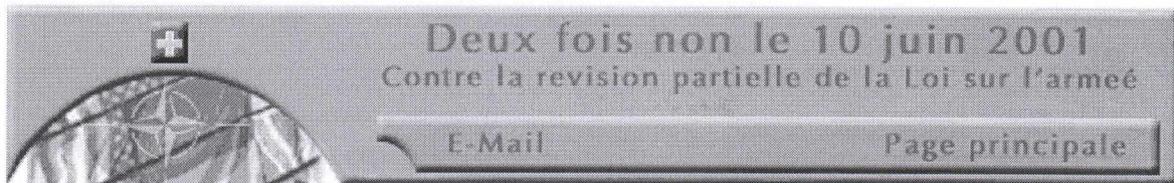
De plus, on ignore délibérément l'art. 58 de la Constitution fédérale. La mission constitutionnelle de notre armée est la suivante "L'armée assure la défense du pays et de sa population.." et cette mission n'est pas conséquent plus assurée par la révision de la Loi sur l'armée et par Armée XXI.

6. Votons deux fois non le 10 juin 2001

La coopération forcée en matière d'instruction dans le but de l'interopérabilité avec l'OTAN (assujettissement à l'OTAN) et les engagements militaires à l'étranger sont avant tout un théâtre médiatique mis en scène par le Département de la défense pour intégrer et assujettir notre pays à des organisations internationales. Mais ce n'est pas pour cette cause qu'on envoie des jeunes gens à la guerre.

C'est pourquoi il nous faut voter: deux fois non le 10 juin

Non aux aventures guerrières -



Comité hors-partis "Suisse - oasis de paix"

Conférence de presse, 16.3.2001

Des soldats suisses plutôt que des marionnettes de l'OTAN!

Conseiller national Luzi Stamm, UDC/AG

L'armée suisse repose sur les quatre piliers suivants

- la neutralité perpétuelle, armée et librement choisie
- le système de milice
- l'obligation générale de faire du service militaire
- la structure fédéraliste avec la collaboration des cantons

Ce sont là les fondements de notre armée qui ont permis à notre pays de rester depuis 200 ans à l'abri de la guerre et des puissances étrangères. **Pourquoi abandonnerions-nous un tel concept auquel nous devons notre succès et notre prospérité ?** Nous n'aurions rien à gagner et tout à perdre - notamment de la liberté et de la sécurité !

Les militaires haut placés et de nombreux politiciens cherchent par tous les moyens à remplacer le modèle réussi de la neutralité suisse par le slogan creux de la "Sécurité par la coopération".

- Notre armée de milice est systématiquement transformée en armée de poche de l'OTAN.
- L'armée suisse est censée devenir interopérable, entendez par là capable d'être assujettie à l'OTAN. En promouvant de force la langue anglaise dans les états-majors et cours d'officiers, en adoptant la doctrine militaire commune et des concepts d'engagement communs, en prenant pour la structure de l'armée suisse pour l'exemple celle de l'OTAN, en adoptant les mêmes armes et le même matériel jusqu'aux dispositifs d'accouplements des camions et en préparant des aérodromes pour qu'ils puissent être utilisés par des formations aériennes de l'OTAN, on met tout en œuvre pour préparer notre pays à s'assujettir à l'OTAN. Des chars de grenadiers français ont déjà effectué des exercices de tir sur la Wichlenalp et des pilotes de F/A 18 s'exercent au ravitaillements en vol.
- Avec le concept bizarre "de la défense en avant "(défense dans l'avant-terrain opératif), l'armée suisse est censée pouvoir livrer des combats de défense sous l'égide de l'OTAN à quelques 200 à 300 kilomètres avant nos frontières nationales.
- L'armée de l'air suisse souhaite acquérir des avions de transport coûteux en vue "de la prise en compte des tâches dans le cadre des engagements multinationaux". Dans le programme d'armement 2003, des hélicoptères de transport armés, destinés notamment à des engagements à l'étranger, sont prévus pour une somme de près d'un demi-milliard de francs.
- Au mois de novembre 2000, un exercice d'état-major à grande échelle s'est déroulé sous l'égide de l'OTAN à Lucerne. Du 19 au 23 mars 2001, un exercice de l'OTAN est prévu à Schwarzenburg (BE) en vue "d'harmoniser" les systèmes de communication et d'information des 37 états participants.

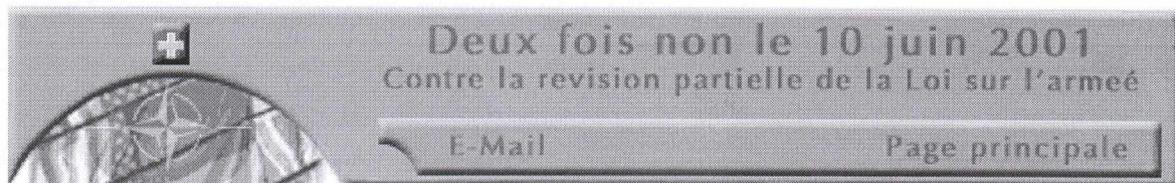
Les engagements à l'étranger de soldats suisses sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE (où l'OTAN tient les commandes !) font de plus en plus de l'armée de milice suisse une armée de mercenaires grassement payée qui opère à l'étranger en vraie marionnette dont l'OTAN tire les ficelles.

Ceux qui encouragent cette voie erronée de notre politique de sécurité et extérieure en plaidant en faveur de la révision de la Loi sur l'armée n'ont vraiment rien compris à l'essence de la neutralité suisse ou ne

souhaitent rien y comprendre. Notre tradition de paix de 200 ans est jetée par dessus bord et on met de manière irresponsable en jeu la sécurité et l'indépendance de notre pays.

C'est pourquoi il faut impérativement déposer le 10 juin un double non dans les urnes : pas de soldats suisses à l'étranger - pas de soldats étrangers en Suisse!

Non aux aventures guerrières -



Comité hors-partis "Suisse - oasis de paix"

Conférence de presse, 16.3.2001

La solidarité humanitaire de la Suisse

Conseiller national Jean Henri Dunant, UDC/BV

1. Notre tâche particulière en politique extérieure

La neutralité perpétuelle et armée assigne au petit état qu'est la Suisse une tâche particulière en matière de politique extérieure: **l'aide humanitaire** apportée par des civils (Corps suisse d'aide en cas de catastrophe ASC, Croix-Rouge, CICR, différentes institutions d'entraide) ainsi que la **diplomatie de paix**.

2. Siège du CICR à Genève

Ce n'est pas par hasard que la Suisse est le siège du Comité international de la Croix-Rouge. Cela exprime simplement le fait que notre tradition humanitaire est estimée et respectée par tous sur le sol de la neutralité suisse.

3. Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (ASC)

La Confédération apporte chaque année une aide humanitaire pour un montant global de près de 300 millions de francs (1999: 305 millions, 2000: 263 millions).

En l'an 2000, près de 15% de ces fonds ont été versés à l'ASC, 18% à des œuvres suisses d'entraide, 17% au CICR et près de 40% aux organisations internationales. En l'an 2000, les membres de l'ASC ont fourni sur le plan international 360 engagements humanitaires (1999, c'était même un chiffre record de 406 engagements).

4. Développement de l'ASC

L'armée de défense suisse remplit sa mission (empêcher la guerre, défense) exclusivement dans notre propre pays. Sur le plan de la politique extérieure, la Suisse apporte sur le sol de la neutralité perpétuelle et armée **de l'aide humanitaire et cela exclusivement par des civils**. Au lieu de gaspiller à l'étranger des millions de francs pour des engagements militaires contraires à la neutralité et insensés, il faut développer le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe de manière à en faire le cas échéant un "Corps suisse pour l'aide humanitaire".

5. Concentration des forces

Il faut en Europe et dans le monde au moins un pays qui soit neutre de manière crédible et qui se tienne strictement à l'écart des conflits et litiges étrangers et des rapports de force internationaux pour fournir une aide humanitaire impartiale partout où règne la misère et la détresse.

Prenant l'exemple de la Bosnie/Kosovo: le travail de reconstruction civil et l'aide humanitaire de la Suisse en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et ailleurs est exemplaire et largement au-dessus de la moyenne. De plus, nous avons accueilli près de 70'000 demandeurs d'asile en provenance du Kosovo, soit une proportion nettement plus élevée que n'importe quel autre pays comparable.

6. Ne mélangeons pas aide humanitaire et intervention militaire !

"J'aimerais souligner que les actions humanitaires ne sont crédibles que si elles sont apportées de manière neutre, impartiale et indépendante des pouvoirs politiques. Une armée n'est pas indépendante. Elle peut chercher à être impartiale, mais elle ne sera jamais neutre. " (Cornelio Sommaruga, président du CICR jusqu'en 1999, Weltwoche 13.5.99)

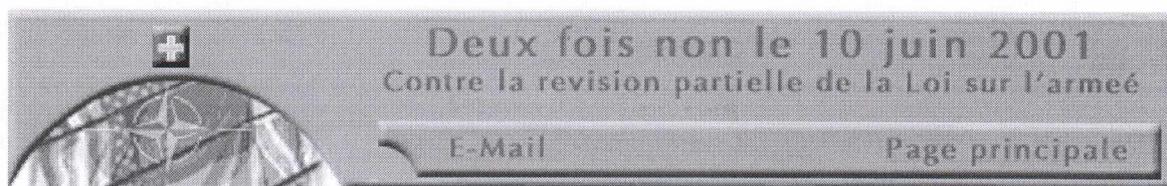
" Pour le CICR, mélanger des tâches militaires et humanitaires est très très problématique". (Cornelio Sommaruga, SonntagsZeitung, 31.10.99)

" Cette intervention humanitaire (de l'OTAN contre l'ex-Yougoslavie) a entraîné une catastrophe humanitaire encore plus grande que les souffrances précédentes. Je suis préoccupé par le fait que la notion "humanitaire" soit de plus en plus souvent utilisée abusivement et avec une connotation politique". (Walter Fust, directeur DDC, ASM 6/2000).

Conclusion : Les soldats suisses n'ont rien à faire l'étranger. Sur le plan de la politique extérieure, la Suisse doit se concentrer sur ce qu'elle sait particulièrement bien faire, à savoir sur l'aide humanitaire apportée par des civils et sur la diplomatie de paix. Elle fait ainsi preuve d'une authentique solidarité humanitaire.

C'est pourquoi il nous faut voter: deux fois non le 10 juin 2001 !

Non aux aventures guerrières -



Comité hors-partis "Suisse - oasis de paix"

Conférence de presse, 16.3.2001

Une armée de défense plutôt qu'une armée d'intervention!

Werner Gartenmann, PRD, Président de l'Association suisse Pro Libertate

La Suisse a une armée de défense. Celle-ci puise sa justification exclusivement dans l'idée de défense. Toute intervention à l'étranger est en contradiction avec cette idée.

Bases

Constitution fédérale Article 58:

1 La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée selon le principe de l'armée de milice.

2 L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle

apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité

intérieure ou à d'autres situation d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.

Depuis le 16e siècle, la Suisse neutre n'a plus déployé des activités guerrières offensives, mais elle était prête à se défendre. L'élan qui anime l'armée en Suisse depuis des centaines d'années n'est pas la prise de pouvoir, mais la volonté de résister au pouvoir. Notre armée et capacité de défense sont jusqu'au jour d'aujourd'hui interprétées comme la faculté de résister.

Chaque citoyen suisse a pour tâche de défendre son propre pays. Nous avons **créé à cet effet notre armée de milice avec des citoyens en uniforme**. Il s'agit d'une armée qui ne peut être mise sur pied qu'en cas de nécessité.

Notre armée de défense sert à la défense nationale et au maintien de notre liberté. C'est là sa justification. Les responsables du Département de la défense semblent l'avoir oublié lorsqu'ils projettent de nouvelles visions d'engagements armés à l'étranger.

On demande au soldat suisse de risquer au besoin sa vie si la protection de notre pays le demande. Mais risquer sa vie pour des conflits et aventures guerrières à l'étranger ne saurait pouvoir se justifier.

Une armée d'intervention?

Les engagements prévus à l'étranger et la coopération en matière d'instruction avec l'OTAN souhaitent faire de l'armée de milice suisse une armée d'intervention pouvant être assujettie à l'OTAN de manière tout à fait anticonstitutionnelle. Transportable par avion et intégrable à l'OTAN avec création de brigades, elle est censée devenir à l'étranger le vassal de commandos étrangers. Jusqu'à une distance de 300 km, les troupes suisses sont censées assurer "dans cette alliance" "la défense en avant" de la Suisse. Cela signifie que l'armée de la Suisse neutre est censée intervenir sur le sol d'états souverains pour protéger sa propre population et qu'elle doit détruire pour cela la vie et les biens de peuples étrangers. Ce seraient là les missions d'une armée d'intervention, mais certainement pas celles d'une armée de défense d'un pays neutre!

Il va de soi que notre armée de milice doit être modernisée et axée sur de nouvelles formes de pouvoirs et de guerre. C'est une lapalissade que de l'affirmer. Mais elle doit rigoureusement se concentrer sur notre propre pays.

La révision prévue de la Loi sur l'armée ouvre la porte à la mise en place d'une armée d'intervention contraire à la neutralité. C'est pourquoi il nous faut voter deux fois non le 10 juin 2001.

Non aux aventures guerrières -